



Mouvement accompagné

CP ORLEANS-SARAN

Saran, le 22 novembre 2024

Le 21 novembre 2024, les 4 secrétaires généraux de l'**UFAP UNSa Justice de l'union régionale de Dijon** étaient cités à comparaître devant le tribunal judiciaire de Dijon par suite d'une plainte de la directrice en charge des ressources humaines au CPOS pour un tract diffusé lorsqu'elle exerçait au siège de la Direction Interrégionale.

À notre « surprise », les secrétaires généraux ont constaté que la DRH était accompagnée pour cette audience **du responsable infrastructure/sécurité du CPOS et de son adjointe**. Il ne s'agissait certainement pas d'une opération de sécurité mais bien d'une manifestation de soutien à la DRH **contre des syndicalistes qui avaient fait leur devoir**. Situation assez cocasse de la part de syndicalistes. Sommes-nous étonnés ? En vérité, NON !

À quel titre étaient-ils présents ? Rappelons tout de même qu'il n'est pas permis à un responsable de secteur et son adjoint de s'absenter en même temps ! C'est même l'objet d'une note de service. **Nous décelons là, un non-respect du cadre normatif par l'adjointe chef de détention qui a validé ces absences avec une incontestable approbation de la direction.**

À quoi sert-il de pondre des notes de service que ni la direction, ni la hiérarchie, ni certains représentants syndicaux ne prennent le soin de respecter ?

Ce soutien (professionnel ou amical ou syndical) de la DRH permet aux personnels, qui ont une capacité à comprendre, de saisir sur quelle organisation syndicale certains membres de la direction et de la hiérarchie s'appuient pour dégrader les conditions individuelles ou collectives de travail.

Pour celles et ceux qui se demandent encore pourquoi au CPOS **c'est seulement l'UFAP et nos camarades de la CGT qui dénoncent, sans relâche, les dysfonctionnements et les incuries** pendant que le syndicat patronal est silencieux sur les problématiques inhérentes à l'exercice de vos missions. Pour celles et ceux qui se demandent encore pourquoi ils n'écrivent que des FAQ ou des « CRP » sur les fouilles sectorielles au QI/QD pour insidieusement mettre du baume au cœur de ceux qui « pleurent » après nos écrits. Pour celles et ceux qui se demandent encore pourquoi ils ne dénoncent que des dysfonctionnements de personnes qui ne sont pas ou plus cartées chez eux. **VOUS AVEZ DESORMAIS LA REPONSE : ILS SONT ALLIES ET COMPLICES DE LA DIRECTION !**

Pour vous berner, ils boycottent les CSA mais ils bravent le froid, le vent, la neige pour faire plus de 600 bornes aller-retour afin de soutenir une directrice que les personnels du CPOS connaissent très bien, tout en laissant se dérouler une opération de fouilles sur un secteur sensible de l'établissement durant leur escapade. Belle illustration de leurs priorités !

L'**UFAP-UNSa Justice du CPOS** ne peut que déplorer ce mélange des genres, cet esprit de clocher, ce népotisme, ces allégeances qui oppressent les personnels et qui sont facilités par le manque de fermeté du chef d'établissement sur ces manigances.

L'**UFAP-UNSa Justice du CPOS souligne** que le devoir d'un syndicaliste n'est pas de vadrouiller dans l'établissement pour au final ne rien faire pour les personnels.

L'UFAP-UNSa Justice du CPOS atteste que le devoir d'un syndicaliste n'est pas d'aller soutenir une directrice contre des syndicalistes qui ont indéniablement bien effectué leur travail.

LE DEVOIR D'UN SYNDICALISTE EST DE DÉNONCER TOUTE ACTE, TOUTE DECISION QUI NE SONT PAS FAVORABLES AUX PERSONNELS. Cela a même été RECONNU par l'avocate de la DRH et par le procureur de la République qui étaient pleinement d'accord avec les secrétaires généraux sur le fond de l'affaire.

Dénoncer des MANQUEMENTS est le DEVOIR d'un syndicaliste. Et c'est ce que **l'UFAP-UNSa Justice** continuera à faire sans ménager personne.

Aujourd'hui, notre pensée se tourne vers tous les collègues qui ont fait confiance à cette organisation syndicale. Tous ces personnels qui ont cru qu'ils allaient faire avancer les choses. Que nenni ! Le temps et les événements prouvent qu'ils ne sont pas là pour ça. **ILS SONT LÀ POUR EUX-MEMES ET UNE POIGNEE DE PROCHES.**

Après que les secrétaires généraux ont défendu leur position et que leur avocate a fait un excellent travail, les espoirs de ceux qui s'attendaient à jubiler d'une condamnation des secrétaires généraux de **l'UFAP-UNSa Justice de l'union régionale de Dijon** ont été douchés puisque le tribunal a classé l'affaire pour des vices de procédure qui ont été relevés par le conseil de l'UFAP.

Cette décision est une belle victoire de la Justice. Même si des éléments des plaidoiries du procureur de la République ainsi que de l'avocate de la DRH étaient déjà une victoire pour nous.

Quand bien même cela n'est plus à prouver, l'UFAP UNSa Justice du CPOS tient à rappeler qu'elle n'est en guerre contre personne surtout pas contre des syndicalistes parce que la situation des personnels pénitentiaires notamment au CPOS est trop préoccupante. Mais elle s'opposera toujours à ceux qui n'agissent pas dans leurs intérêts.

Pour le bureau local, Joseph PITA MUKUNA

